

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 15 MAI 2024

Date de la convocation
7.05.2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre
le quinze mai,
à 20 H 10, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : M. Benjamin GANDIER

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAUT, Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, M. OLIVIER,
Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOILLON,
M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme BAUDU-HASCOET, Mme MAUBERGER, M. VIVIER, Mme PROD'HOMME, Mme PINEAU.

Pouvoir de Mme Isabelle MAUBERGER à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Jacques VIVIER à Mme Marie FERRE

Pouvoir de Mme Sandra PROD'HOMME à Mme Nathalie LEGEARD

Pouvoir de Mme Marie-Pierre PINEAU à M. Romain BONNET

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du Lycée
Marc Godrie**

Mme Nathalie LEGEARD, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre du sport scolaire, des élèves du Lycée Marc Godrie sont qualifiés
au Championnat de France de Badminton à Clermont Ferrand (Pont du Château 63) du
13 au 15 Mai 2024 (une équipe de filles et une de garçons).

Ce déplacement va entraîner des charges supplémentaires pour l'association
sportive, qui sollicite une subvention à titre exceptionnel.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une
subvention exceptionnelle de 200 € à l'association sportive du Lycée Marc Godrie.

Le secrétaire de séance,
Benjamin GANDIER



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 21 MAI 2024

Publié le : 21 MAI 2024

Notifié le :